

PRÉOCCUPATIONS ET QUESTIONNEMENTS DU MAPAQ

1- Zone de travaux :

Dans le document déposé au BAPE « *Restauration de sédiments au port de Gaspé – Sandy Beach, Présentation du projet* » (DA 1.1), une zone de travaux sur le lot 4054777-P a été circonscrite près du quai.

Question : Cette zone va-t-elle servir à y déposer les sédiments contaminés?

Préoccupation : Dans le cas où cette zone servirait à faire sécher les sédiments par couche mince, il y existe un danger potentiel et bien réel de dispersion de ceux-ci sur les terrains situés à proximité et dans l'eau. Des installations maricoles terrestres sont situées à proximité de cette zone. La teneur élevée de contaminants présents dans les sédiments représentent un risque de contamination à la fois des équipements et des installations mais également, un risque direct et indirect de contamination de la chair des mollusques destinés à la consommation humaine. Les modalités et conditions de réalisation proposées par le promoteur ne nous apparaissent pas sécuritaires. L'utilisation de sacs géotextiles seraient plus appropriée étant donné la proximité de cette zone par rapport aux installations maricoles et au milieu marin.

Proposition : Le MAPAQ propose d'abandonner la technique de séchage des sédiments contaminés par couche mince et de retenir l'utilisation de sacs géotextiles, dans le cas où cette zone servirait à y déposer des sédiments contaminés.

2- Rideau de confinement :

Préoccupation : Dans le document DA 1.1, la position du rideau de confinement tel qu'indiqué à la figure de la page 35 n'assure pas la circulation des bateaux des pêcheurs et des mariculteurs accostés au quai.

Question : Quelles mesures ou modalités de réalisation le promoteur exigera-t-il au devis afin d'assurer un accès au quai aux usagers et laisser une voie de circulation pour l'accostage et le départ des bateaux pendant tout le temps des activités de dragage?

3- Plan des mesures d'urgence

Préoccupation : Il est important de rappeler qu'aucun essai pilote n'a été réalisé auparavant, permettant de tester les techniques de dragage, de disposition et de traitement des sédiments contaminés. Étant donné les incertitudes techniques reliées au projet, un plan des mesures d'urgence en cas de mal fonctionnement à une des étapes de réalisation des travaux devrait être mis en place et testé. On pense entre autres aux opérations de transbordement et de transport des sédiments contaminés sur une barge, dans la baie de Gaspé. Pour chacune des activités indiquées dans le devis de réalisation du promoteur, ce plan des mesures d'urgence devrait permettre d'assurer l'arrêt des travaux rapidement, de faire les correctifs requis si des problèmes surviennent et ainsi, d'éviter d'affecter la qualité de l'eau de la baie de Gaspé. **Le MAPAQ demande à être consulté dans l'élaboration d'un futur plan d'intervention.**

Question : Est-ce que le promoteur a élaboré ou élaborera un plan de mesures d'urgence pour chacune des opérations et des activités inscrites dans le devis de réalisation qui sera déposé lors des appels d'offres?

Est-ce que ce plan de mesures d'urgence fera partie du devis?